Date de publication : 21/10/2022

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 21/10/2022 Affiché le

ID: 029-212900310-20221020-DEC202227-DE



## Département du Finistère Commune de Clohars-Carnoët

## DECISION nº 2022-27

DOMAINE DE LA DECISION : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols Dépôt d'une déclaration préalable pour la création d'un parking de 15 places - rue de Quillien

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

## DECIDE

Article 1 : de déposer une déclaration préalable pour la création d'un parking de 15 places - rue de Quillien.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera affiché à la porte de la mairie.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : La Directrice générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët, Le 20 octobre 2022, Le Maire, Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.